

Réfugiés : la deuxième odyssee

La Belgique s'est-elle donné les moyens d'intégrer ses réfugiés ? Pendant plusieurs semaines, cinq étudiants de l'ULB en master de journalisme ont rencontré des dizaines de réfugiés, experts et acteurs de terrain pour faire le point sur « l'après ». Après la crise, après l'accueil, lorsqu'il s'agit de trouver sa place dans la société.

Le défi de l'intégration

On a parlé – beaucoup – des arrivées de réfugiés depuis 2015, une crise à laquelle les mouvements de populations inédits en provenance d'Ukraine font largement écho.

Le temps de la gestion de crise a laissé place à l'époque à un défi plus profond, moins spectaculaire : celui de l'intégration. Qu'en est-il sept ans plus tard ?

Pendant plusieurs semaines, cinq étudiants de l'ULB en dernière année de master en journalisme se sont intéressés au vécu des réfugiés arrivés depuis 2015 dans le Royaume. S'appuyant sur la trentaine de témoignages recueillis, ainsi que sur l'expertise de 40 experts et acteurs de terrain, ils ont créé un jeu en ligne proposant à l'internaute de se mettre dans la peau d'un réfugié fraîchement reconnu.

Comment trouver un logement lorsqu'on n'a encore aucun revenu ? S'inscrire à un cours de langue à deux heures de transports en commun en journée n'est-il pas trop risqué alors qu'on cherche d'urgence un travail ? Mais quel travail trouver quand on ne maîtrise pas la langue ? Sans parler du petit qui n'ira pas se chercher tout seul à l'école. Faut-il accepter cet appartement insalubre, quand on est à court d'options ? Si la guerre se poursuit, les dizaines de milliers de réfugiés ukrainiens arrivés en Belgique ne tarderont pas à être confrontés aux mêmes dilemmes, aux mêmes défis : apprendre la langue, trouver un emploi, un logement... trouver sa place.

Des articles et reportages présentés ici dans une série en trois volets viennent approfondir certaines thématiques : le bon filon que représentent les réfugiés pour des propriétaires peu scrupuleux, les dommages psychologiques provoqués par des procédures à rallonge sur une population déjà extrêmement fragilisée par les expériences de guerre et de persécution, le difficile apprentissage des langues et l'obligation pour beaucoup de faire le deuil de leurs compétences lorsqu'il s'agit de trouver un travail. Ce projet a été encadré par les journalistes du Soir Guillaume Derclaye et Lorraine Kihl, ainsi que par Gabrielle Romain (ULB). L.K.

Les réfugiés, des cibles faciles pour

Profitant des discriminations sur le marché locatif, des propriétaires peu scrupuleux rentabilisent des biens insalubres, à des conditions illégales ou des prix prohibitifs. Ahmad en a fait l'expérience lors de son arrivée en Belgique.

HÉLÈNE SEYNAEVE (ST.).

Ahmad prépare les cafés ; son épouse, les omelettes. Le calme du logis jettois n'est rompu que par les babillages des enfants. Une paix gagnée au prix de 28 mois de galères, trois appartements et un long post Facebook aux 159 partages, 123 réactions, 57 commentaires.

Parce qu'avant Jette, il y a eu Auderghem. Et avant Auderghem, il y a eu Saint-Gilles. Arrivé seul en Belgique, Ahmad, originaire d'Al Hara en Syrie, obtient l'asile en septembre 2019. Pendant l'attente de la reconnaissance de protection internationale, il a été témoin des périples d'amis réfugiés dont les recherches de logement ont été rythmées par les refus des propriétaires de louer à un étranger primo-arrivant, sans revenus, qui ne parle ni le français ni le néerlandais. Alors, quand son employeur de l'époque lui propose un appartement dès l'obtention de son statut, Ahmad accepte. Malgré les réticences de son entourage, malgré les retards récurrents de versements de salaire. Le temps presse : disposer d'une adresse lui permettrait de toucher le revenu d'intégration du CPAS et d'entamer les démarches de regroupement familial pour faire venir sa famille restée en Syrie.

« Même un taudis, c'est cher »

A Saint-Gilles, l'isolation laisse à désirer. « Le chauffage n'a pas fonctionné pendant six mois, et quand je demandais au propriétaire de le réparer, il me disait "demain" ou "la semaine prochaine" », se souvient Ahmad. Sur le papier, un bureau normalement compris dans l'appartement est loué sans contrat à une personne sans papiers. Les compteurs, il le découvrira plus tard, ont été « traficotés » pour qu'il paye ses propres factures et celles de son voisin.

Bien qu'elle les concerne particulièrement, la question de l'insalubrité ne se limite pas aux réfugiés. L'enquête 2018 de l'Observatoire des loyers bruxellois conclut que seuls 55 % des locataires de la capitale perçoivent leur logement comme étant en bon ou très bon état. Des logements qui ne vendent pas du rêve... mais qui, à l'instar de l'immobilier bruxellois dans son ensemble, restent chers. La Confédération flamande du secteur immobilier (CIB Vlaanderen) estimait le prix moyen d'un studio à 644 euros en 2021, soit 60 % du budget mensuel d'une personne isolée bénéficiaire du revenu d'intégration sociale (1.093,80 euros). « Souvent [les réfugiés] restent dans des taudis, parce que malgré le fait que même un taudis c'est cher, c'est leur seul accès au logement », déplore José Garcia, le président du Syndicat des locataires.

Le point de rupture

« Tant que j'étais seul, ce n'était pas un problème pour moi de rester là », soutient Ahmad. Le père de famille avait accepté un emploi dissimulé chez le propriétaire de Saint-Gilles, un entrepreneur du bâtiment, en attendant le verdict concernant son statut de réfugié. « La construction, c'était dur physi-

quement. Je travaillais dix heures par jour. Mais le pire, c'est qu'il ne payait jamais l'intégralité de ce qu'il nous devait. » Pour ses heures, il devait recevoir 50 euros par jour, soit 1.200 euros mensuels. « Parfois, il payait seulement l'équivalent de 15 jours de travail sur le mois. » Lorsque les salaires se font de plus en plus irréguliers, Ahmad arrête de s'acquiescer de son loyer de 600 euros. « Ça n'a duré que deux mois, et c'était simplement une manière de récupérer les 1200 euros de salaire qu'il me devait. Tous ceux qui travaillent pour lui finissent par perdre de l'argent, mais moi, je ne voulais pas me laisser faire. » Le propriétaire-patron riposte en coupant l'accès à l'eau, à l'électricité et au gaz. « Un de ses acolytes passait tous les jours pour couper les fils. Il a même fermé la vanne d'eau et retiré la poignée », raille Ahmad.

Un mois plus tard, la tension monte d'un cran. Prétendant un contrôle de l'électricité, le propriétaire s'introduit dans l'immeuble avec dix « balafres » déterminés à en découdre. Ils défoncent la porte et s'engouffrent dans l'appartement. Une vidéo, que nous avons pu consulter, témoigne de la pluie de coups qui s'est abattue sur l'entrée, du mur qui s'effrite et de l'entrée fracassante des visiteurs.

La Région bruxelloise tente de trouver des solutions

Logements insuffisants, non adaptés aux budgets des résidents ou encore inoccupés, le parc locatif bruxellois fait grise mine depuis des décennies. Sur le marché public, l'accès aux logements à finalité sociale est soumis à de longues listes d'attente et un système d'inscription complexe. Sur le marché privé, difficile pour un réfugié de trouver tarif à son portefeuille ou de convaincre les propriétaires.

En réponse, la Région planche sur une série de mesures pour 2022. L'introduction de la notion de « loyer abusif » dans le Code du logement bruxellois permettra ainsi au locataire d'un bien dont le loyer dépasse de 20 % le loyer de référence prévu dans la grille des loyers de référence de saisir une commission paritaire locale. Si la mesure a déjà été critiquée par des chercheurs de l'ULB-IGEAT pour ne pas être systématique, la Région se défend, arguant qu'elle agit par étapes. « Bien que ce soit obligatoire, moins de 30 % des baux à Bruxelles sont enregistrés. Si tous l'étaient, on pourrait avoir des analyses systématiques », explique le cabinet de la ministre du Logement à Bruxelles, Nawal Ben Hamou (PS). Autre projet sur la table du gouvernement : le conventionnement, qui vise à inciter les propriétaires à proposer leur bien à un prix légèrement en deçà du prix du marché en échange d'une série de primes. Moins contraignant qu'un encadrement des loyers ou un permis locatif, la mesure est le fruit d'un compromis politique. « Dès qu'on contraint les propriétaires, on assiste à une levée de boucliers », déplore le cabinet.

H.S. (ST.).



Ne pas se plaindre pour garder son logement

Alertée, la police interrompt l'intervention des gros bras. Profitant de la barrière de la langue, le propriétaire tente de convaincre les agents que son locataire est un squatteur. « J'ai montré mon contrat de bail, et j'ai porté plainte pour violation de domicile », réplique Ahmad, sauvé *in extremis* par une amie francophone qui est intervenue. Le propriétaire, lui, menace d'aller devant un juge de paix pour réclamer les loyers non payés. Contacté par nos soins, il n'a pas donné suite à nos sollicitations.

Par crainte des répercussions ou des coûts engendrés, peu de locataires s'aventurent en justice. Selon une étude du Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH), seuls 7 % des actions en justice de paix sont à l'initiative des locataires. Neuf fois sur dix, le bailleur réclame des arriérés de loyer, auquel cas, trois fois sur quatre, il demande également l'expulsion de son locataire. Or, pour un réfugié, une expulsion est synonyme de longs mois de recherche. « Aujourd'hui, on voit le mal quand il est fait, avec des gens qui sont dans des logements insalubres, qui payent des factures de chauffage énormes ou qui tombent malades, et qui n'osent pas porter plainte parce qu'ils ne sont pas sûrs de pouvoir retrouver un logement au même prix », déplore le cabinet de la ministre du Logement à Bruxelles, Nawal Ben Hamou (PS).

La plainte au pénal d'Ahmad est classée sans suite et renvoyée au règlement du civil. Le propriétaire, découragé par l'existence de la vidéo, abandonne ses poursuites devant le juge de paix. La police le contraint seulement à rembourser les réparations de la porte. « J'ai acheté la plus chère que je puisse trouver », plaisante Ahmad. Un mois plus tard, en septembre 2020, sa femme et ses enfants arrivent en Belgique et il quitte Saint-Gilles.

Mille demandes, une visite

C'est à ce moment-là qu'Ahmad est confronté à l'hostilité du marché locatif envers les réfugiés. Pourtant, il ne cherche pas seul : il est épaulé par Imane, engagée dans l'accompagnement

socioprofessionnel des réfugiés et devenue, au fil des années, une amie proche. C'est elle qui, déjà, était intervenue lors de l'« expédition » dépêchée par le propriétaire de Saint-Gilles.

Grâce à son réseau, elle leur dégote un premier appartement auprès d'une propriétaire dite « solidaire », soit disposée à laisser son bien à un prix inférieur à celui du marché et à un public réfugié, et négocie un loyer à 500 euros au lieu de 800. Au bout d'un an, alors que le bail touche à sa fin, Ahmad reprend les recherches et épiluche les annonces Facebook, plus facile à prendre en main qu'Immoweb. « J'écrivais en arabe, et j'utilisais un traducteur pour envoyer un message aux propriétaires et organiser des visites. Un seul m'a répondu. » De son côté, Imane essuie les refus des agences immobilières. « Quand on visite un appartement et que le propriétaire voit que la personne est arabe et qu'elle ne parle pas français, il demande d'où elle vient. Quand je réponds que la personne vient de Syrie, c'est fichu. »

« La plus grande difficulté est de faire face aux discriminations multiples : origine, taille de la famille, âge des enfants... », estime-t-on chez Convivial, ASBL de référence dans la recherche de logements pour un public réfugié. Pour elle, le premier facteur de discrimination reste les revenus. « Les personnes réfugiées émargent généralement au CPAS, du moins dans un premier temps. Non seulement c'est vu d'un mauvais œil, mais étant donné que le CPAS a un mois pour statuer sur les demandes, il faut aussi convaincre le propriétaire de signer un bail sans garantie locative ni premier loyer. »

Quant aux discriminations sur l'origine, elles sont plus difficiles à prouver, pointe l'Inspection régionale du logement (DirL). « Elles sont plus cachées, parce que les propriétaires savent qu'ils n'ont pas le droit, alors qu'ils se sentent plus légitimes à exclure sur base du revenu », ajoute Sophie Grégoire, directrice faisant fonction. Depuis 2019, l'inspection peut réaliser des tests de discrimination. Peu utilisé dans les faits, ce dispositif a été renforcé à la fin 2021 avec l'introduction de nouveaux critères de discrimination, comme les